

MAIRIE DE DOMARIN

2017/10/09 Conseil Municipal n° 10-2017

Séance du lundi 9 octobre 2017 à 20h

Présents : A. MARY, M. GIROUD, ML AGAVIOS, G. DREVET, A. GARNIER, S. BARBERET, D. BOUSQUET, C. GAGEY, L. MILLARDET, Y. NICAISE, J. REYNAUD

Pouvoirs : B. ALLARD à A. GARNIER, V. CHABERT-GRANGEON à C. GAGEY et D. SUPTIL à G. DREVET

Excusée : C. JOLY

Secrétariat : A. CHOLLET

Secrétaire de séance : Maurice GIROUD

- Procès-verbal de la séance du 10 juillet 2017 : Après lecture, il n'a donné lieu à aucune remarque. Il est donc approuvé à l'unanimité.
- Décisions du Maire du 12 septembre au 9 octobre 2017 : 9 acceptation de devis suivant le détail ci-dessous.
 - 12 septembre 2017 : Acceptation du devis DUMONT SECURITE pour le remplacement de la pile du défibrillateur. Montant du devis TTC : 657.02 €.
 - 18 septembre 2017 : Acceptation du devis ONF pour des travaux supplémentaires d'élagage. Montant du devis TTC : 1 360.00 €.
 - 20 septembre 2017 : Acceptation du devis PACT pour pose du module complémentaire pour l'ouverture du portail de la Ferronnière. Montant du devis TTC : 289.80 €.
 - 29 septembre 2017 : Acceptation du devis VEDIF pour l'achat de tables pour la salle de l'Itrat. Montant du devis TTC : 605.76 €
 - 29 septembre 2017 : Acceptation du devis VEDIF pour l'achat d'un banc vestiaire à l'école maternelle. Montant du devis TTC : 464.18 €.
 - 29 septembre 2017 : Acceptation du devis GM ELECTRICITE pour l'installation d'une alimentation de haut-parleur au 1^{er} étage du complexe. Montant du devis TTC : 378.54 €.

- **29 septembre 2017** : Acceptation du devis CAPI pour 6 heures de balayage sur la commune. Montant du devis TTC : 403.68 €.
 - **03 octobre 2017** : Acceptation du devis JO PEINTURE pour la peinture des portails et portillons vers les écoles. Montant du devis TTC : 1 440.00 €.
 - **04 octobre 2017** : Acceptation du devis ISOTEX pour le remplacement de la motorisation du volet roulant à la mairie. Montant du devis TTC : 505.20 €.
- ➔ **Délibérations** :
- **Complément de ressources pour l'année 2017** : Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée municipale qu'un complément de ressources peut être alloué au personnel communal. Il propose que celui-ci soit versé avec le salaire de novembre. Il est calculé en fonction du salaire de base annuel et correspond au douzième des 95 % pour les salariés affiliés à la CNRACL et 100 % pour ceux du régime général. **Adoptée à l'unanimité.**
 - **Convention SPA pour l'année 2018** : Monsieur le Maire expose qu'il faut renouveler la convention de fourrière pour l'année 2018 avec la Société Protectrice des Animaux du Nord Isère, dont le siège est à Renage. Cette convention, valable un an, consiste, sur demande d'un Agent ou Elu habilité en la capture, l'enlèvement et la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation sur le domaine public, le gardiennage des chiens et chats non identifiés pendant 8 jours ouvrés, le prêt de trappe et l'enlèvement de cadavres de chats et chiens trouvés morts sur la voie publique. La participation financière de la commune est fixée pour l'année 2018 à 0,40 € par habitant, soit pour 1 547 habitants à 618,80 €. **Adoptée à l'unanimité.**
 - **Convention de prestations de service** : Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la commune peut solliciter la CAPI pour bénéficier de prestations ponctuelles de service dans différents domaines : balayage mécaniques des voies communales et communautaires, cheminements, places et parkings communaux, élagage, fauchage, débroussaillage et entretien des voiries, signalisation horizontale et verticale de police des voiries, places de parkings. Ces prestations ponctuelles peuvent être réalisées par la CAPI dès maintenant jusqu'en 2021 par l'intermédiaire d'une convention cadre. Les coûts unitaires de ces prestations ont été fixés par délibération du Conseil communautaire le 31 janvier 2017. Ils sont soumis à une indexation annuelle dont l'indice de référence sera précisé pour chaque prestation. Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de signer cette convention cadre. **Adoptée à l'unanimité.**
 - **SEMCODA - Rapport de l'Assemblée Spéciale des Communes** : Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Délégué représentant les communes actionnaires de la SEMCODA a transmis le rapport de l'Assemblée Spéciale des communes qui s'est tenue le 23 juin 2017. Il présente ce rapport au Conseil Municipal et demande de prendre acte de cette présentation. **Adoptée à l'unanimité.**

- **Choix du paysagiste pour les espaces verts de l'avenue de la Ferronnière** : A la suite de la consultation des 3 entreprises lancée pour la réalisation des espaces verts correspondant à la 1^{ère} séquence de travaux de cette avenue, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le mercredi 4 octobre 2017 à 18 heures. Après analyse des propositions, la CAO propose de retenir l'entreprise GENEVRAY située à Vienne pour un montant de 23 900,90 € HT, soit 28 681,08 € TTC. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient cette proposition. **Adoptée à l'unanimité.**

➔ **Questions diverses** :

- Le Club Le Temps de Vivre fêtera son 40^{ème} anniversaire lors d'une petite soirée prévue le vendredi 10 novembre 2017.
- Une commission est créée pour étudier pour la prochaine année scolaire, en relation avec les représentants de parents d'élèves et les enseignants, le devenir des Temps d'Activités Périscolaires (TAP).
- Une nouvelle association « Russ'Isère » vient de voir le jour. Son but est d'enseigner le russe et d'autres langues ou activités sur des créneaux horaires retenus certains dimanches de l'année.
- La Commission Finances se réunit le 8 novembre 2017 pour analyser les dépenses des travaux de l'année, la situation du budget et une réflexion sur les objectifs 2018.

Fin de séance à 21h45
Maurice GIROUD